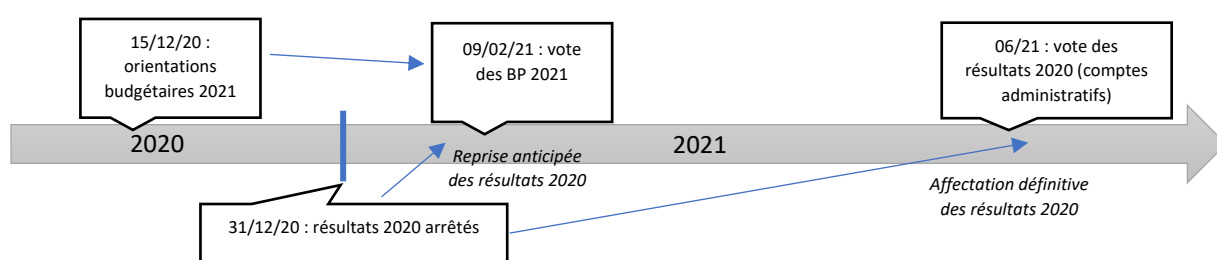


NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Suite à la présentation des orientations budgétaires 2021 le 15 décembre 2020, seront proposés au vote au cours de la séance du 09 février 2021, les budgets primitifs 2021 de la Communauté de Communes (1 budget principal et 12 budgets annexes). Les comptes administratifs 2020, constatant les résultats de l'exercice clos, seront quant à eux votés à une date ultérieure, avant le 30 juin prochain. Toutefois, en absence de vote du compte administratif, le budget primitif peut intégrer provisoirement les résultats estimés à la clôture de l'exercice précédent (reprise anticipée des résultats) ; les résultats devront toutefois être approuvés définitivement lors du vote du compte administratif.

Les budgets primitifs 2021 proposés au vote seront ainsi tous proposés avec une prise en compte des résultats 2020. Le Conseil de Communauté sera donc invité à approuver dans un premier temps la reprise anticipée des résultats 2020, puis dans un second temps le vote des budgets primitifs 2021.



Cette note présente les principales masses de dépenses et recettes, ainsi que les principaux projets et actions, inscrits sur les 13 budgets 2021 de la Communauté de Communes ; les éléments figurent dans le détail en annexes 06 et suivants. Afin de faciliter la lecture, les chiffres présentés ci-après seront arrondis en milliers d'euros ou k€.

I- Budgets primitifs 2021 des Budgets Annexes (12 budgets)

A) Budget Assainissement Collectif

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget sont de 829 k€, contre 548 k€ réalisés en 2020. La progression résulte de l'augmentation de la charge d'entretien des ouvrages (+ 115 k€) du rattrapage en année pleine des reversements aux délégataires (+ 126 k€) suite à la mise en œuvre des nouveaux contrats de délégation de service public, et de la refacturation de frais indirects par le budget général sur 2 années (+ 50 k€). A noter l'inscription de frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (15 k€) dans le cadre de la mise en œuvre d'un diagnostic assainissement.

Les recettes d'abonnement et de redevance (1 000 k€) demeurent stables par rapport à 2020, alors que les recettes de participation forfaitaire à l'assainissement collectif et aux frais de branchements, demeureraient en nette progression par rapport à 2020 (110 k€ contre 27 k€).

En investissement, 448 k€ de travaux sur réseaux et ouvrages seraient inscrits au budget, s'ajoutant aux restes à réaliser 2020 pour 100 k€. Un diagnostic assainissement pour 400 k€, financé par l'agence de l'eau et le Département pour 60 %, serait également inscrit au programme d'investissement. Les excédents reportés de 2020 (fonctionnement et investissement), provenant principalement du transfert des résultats communaux en 2019-2020, financent pour leur part le reste des opérations d'investissement ; un suréquilibre prévisionnel de + 470 k€ demeurerait inscrit au budget en section d'investissement, pouvant être mobilisé pour des investissements futurs.

B) Budget Service Public Assainissement Non Collectif

Pour 2021, les recettes de redevance et les subventions (75 k€) couvrent les coûts de fonctionnement du service (70 k€ : charges de personnel, fournitures et charges exceptionnelles). Les investissements (matériel) pour 8 k€ peuvent être financés grâce à l'autofinancement généré en section de fonctionnement (4 k€) et à la récupération du FCTVA sur les investissements (4,5 k€). L'excédent global reporté de 2020 (21 k€) n'est donc pas mobilisé, et la section d'investissement demeure donc votée en suréquilibre prévisionnel de + 22 k€.

C) Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Après une année 2020, marquée par un rattrapage de facturation auprès de l'entreprise en charge de la gestion du site, l'année 2021 demeurerait stable sur le plan budgétaire. Les recettes de tarification et subventions (35 k€) et l'excédent de fonctionnement de 2020 (12 k€) ne couvrant pas l'intégralité des coûts de fonctionnement du service (59 k€), le Budget Général devrait participer à l'équilibre du budget annexe pour 12 k€ (montant en retrait vis-à-vis des précédents exercices comptables). En section d'investissement, exceptés pour les mouvements liés à l'encaissement et au reversement des cautions, les investissements (5 k€) devront être financés par une subvention d'équipement du budget général.

D) Budget Manoir des Sciences de Réaumur

L'année 2020 a été marquée par une diminution des recettes concernant la billetterie et les ventes. Pour 2021, un retour d'activité à la normale, est anticipée au budget 2021 ; les dépenses réelles de fonctionnement (178 k€) n'augmentent que de 1 % par rapport au réalisé 2020. Avec 36 k€ de recettes de billetterie et ventes attendues, et un excédent de fonctionnement reporté de 24 k€, la subvention d'équilibre du budget général serait estimée à 128 k€ pour couvrir les dépenses réelles de fonctionnement et les dotations aux amortissements ; ce montant demeure en retrait par rapport aux précédents exercices comptables.

En investissement, les fenêtres du bâtiment seraient remplacées sur 2021 (60 k€) ; d'autres investissements divers seraient prévus pour 8,5 k€. Après intégration des dotations aux amortissements en provenance de la section de fonctionnement, un besoin de financement de 58 k€ demeurerait sur le budget annexe ; afin de couvrir les dépenses d'investissement de l'exercice, une subvention d'équipement du budget général pour ce montant serait inscrite au budget.

E) Budget Centre Culturel de l'Echiquier

L'année 2020 a été marquée par plusieurs périodes de fermeture suite aux restrictions sanitaires liées au COVID-19. Pour l'Echiquier, un grand nombre de spectacles ont dûs être annulés sur l'année 2020. L'impact sur le niveau d'exécution en dépenses, et le niveau d'exécution en recettes, est ainsi important en 2020 ; sur le chapitre des charges à caractère général (chapitre 011), 202 k€ n'ont ainsi pas été consommés, dans une proportion similaire au niveau d'exécution sur le chapitre des recettes d'exploitation (chapitre 70) pour – 224 k€. Le versement d'une subvention d'équilibre en 2020 a permis d'équilibrer la situation budgétaire 2020, tout en permettant de conserver des marges de manœuvre supplémentaires sur 2021, devant l'incertitude de l'évolution de la situation sanitaire.

Pour 2021, à l'heure où est rédigé le présent document, l'Echiquier demeure en attente des évolutions réglementaires liées à la réouverture des établissements recevant du public. Pour autant, le budget 2021 retient une hypothèse d'amélioration de la situation sanitaire au cours des prochaines semaines ; aussi, le niveau d'inscription des dépenses, et des recettes, est nettement réhaussé par rapport au réalisé 2020. En cas de non-amélioration de la situation sanitaire, le niveau des recettes devra certes être ajusté à la baisse, mais cela devra également être le cas concernant les dépenses. Le budget

primitif 2021 tel que présenté, fait donc face à des incertitudes, et est donc susceptible d'être ajusté au cours d'une prochaine décision modificative.

Ainsi, le niveau de réalisation des dépenses et des recettes 2020 ne constituant pas une référence, la comparaison peut toutefois être pertinente par rapport au budget prévisionnel 2020, voté avant le début de la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement demeurent globalement stables par rapport au budget prévisionnel 2020 (917 k€ de dépenses de fonctionnement contre 918 k€ au budget voté sur 2020). Les dépenses sont principalement couvertes par les recettes de billetterie et ventes (236 k€), l'excédent de fonctionnement de 2020 (58 k€) et une subvention d'équilibre du budget général (608 k€, en progression de + 48 k€ par rapport à 2020).

En section d'investissement, après couverture des emprunts et des restes à réaliser 2020, les dépenses d'équipement nouvelles inscrites au budget sont de 24 k€ (matériel et travaux) ; une subvention d'équipement du budget général pour le même montant vient financer les dépenses d'investissement.

F) Budget Centre Aquatique

Comme pour l'Echiquier, le Centre Aquatique a été marqué en 2020 par des périodes de fermeture suite aux restrictions sanitaires, dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. Une perte de recettes a été enregistrée sur 2020, mais 160 000 euros de recettes de billetterie ont cependant été enregistrées en 2020, en retrait d'environ 25 % par rapport à l'année 2019 (marquée par une fermeture temporaire pour travaux). Le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement demeure élevé (supérieur à 90 %) en raison des frais fixes engagés (charges de personnel, maintenance). Aussi, la subvention d'équilibre du budget général a été augmentée en cours d'année 2020 pour être portée à 454 k€.

De manière analogue au budget 2021 de l'Echiquier, le budget primitif 2021 du Centre Aquatique retient une hypothèse d'un retour à une activité normale au cours des prochaines semaines.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2021 sont de 677 k€. Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des recettes de billetterie (248 k€), de l'excédent de fonctionnement 2020 (12 k€) et d'une subvention d'équilibre du budget principal pour 409 k€.

En section d'investissement, 650 k€ de travaux sont inscrits pour l'installation d'une chaufferie-bois sur le Centre Aquatique (la maîtrise d'œuvre a été inscrite en restes à réaliser 2020 pour 45 k€) ; 333 k€ de subventions sont attendues sur ce projet. Les restes à réaliser en recettes de subventions (560 k€) restent à recouvrer sur 2021, correspondant à l'extension du Centre Aquatique en 2018-2019. Ainsi, la section d'investissement du Centre Aquatique demeurerait en suréquilibre de + 370 k€ (recettes prévisionnelles supérieures aux dépenses prévisionnelles) ; cet excédent pourra être mobilisé ultérieurement pour des investissements futurs.

G) Budget Immobilier d'entreprise

Le budget Immobilier d'entreprise, retrace les locations de bâtiments à vocation économique.

Les recettes de locations attendues sur 2021 demeuraient en retrait par rapport à 2020 ; la fin de certaines locations en cours d'année 2020, ainsi qu'une cession de bâtiment attendue sur 2021 (fin des recettes locatives) conduirait à une contraction des produits locatifs en 2021 (172 k€ contre 186 k€ en 2020). Les dépenses de fonctionnement, principalement constituées de charges sur bâtiments et de charges financières, demeuraient quant à elles stables par rapport au niveau de réalisation 2020.

En investissement, 102 000 euros de crédits seraient ouverts (hors restes à réaliser), afin de prendre en charge des travaux divers sur bâtiments (52 000 euros), et une étude de réhabilitation sur le Centre des Lilas (50 000 euros). Les recettes de ventes à terme (31 000 euros) et la cession attendue d'un bâtiment sur la pépinière d'entreprise (180 000 euros), couvrent nettement le coût des investissements 2021. Ainsi, après intégration des excédents 2020, la section d'investissement serait votée en suréquilibre prévisionnel de 388 k€.

H) Budgets annexes de zones d'activités (5 budgets)

5 budgets retracent les opérations d'aménagement et de commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire : ZA La Blauderie, ZA du Fief Roland, ZA de Montifaut, ZA du Parc d'Activités de la Gare, Autres ZA.

Les frais d'aménagement sur les budgets annexes de zones d'activités, de la même manière que pour les lotissements, sont retracés en dépenses de fonctionnement ; des opérations comptables de stocks viennent ensuite alimenter la section d'investissement, en fin d'exercice. Celles-ci peuvent représenter, selon les budgets, entre 70 et 90 % du budget de fonctionnement.

Aussi, pour l'année 2021, en ne tenant compte que des dépenses réelles d'aménagement, sont prévus sur les 5 budgets annexes de zones concernés :

- 20 k€ d'étude de voirie sur la zone de la Blauderie (la Fallordière)
- 100 k€ d'étude de requalification sur la zone de Montifaut (site Mecabor)
- 50 k€ de refonte de signalétique sur les zones d'activités
- 30 k€ d'aménagement de voirie sur la zone de la Roche d'Eau au Boupère
- 30 k€ d'aménagement pour l'accès à la zone de l'Epaud (Sèvremont)
- 15 k€ pour une étude d'extension de la zone de l'Epaud
- 10 k€ d'effacement de réseaux sur la zone de la Planche-Bouillard (Réaumur)
- 55 k€ de provision pour travaux divers sur l'ensemble des zones (environ 5 k€ par zone)

Concernant les recettes attendues, une hypothèse de 70 k€ de recettes de cession de terrain est retenue sur ces 5 budgets annexes, et une subvention de 50 k€ par la Banque des Territoires est attendue pour l'étude de requalification de la zone de Montifaut.

En fonction des opérations d'aménagement prévues, et des excédents ou déficits 2020 repris aux budgets primitifs, le Budget Général serait amené à participer au financement des zones par le versement d'une subvention d'équilibre prévisionnelle de 86 k€ (53 k€ pour le Fief Roland, 33 k€ pour le budget Autres zones), mais bénéficierait d'une restitution prévisionnelle d'excédents pour les 3 autres budgets annexes pour 46 k€ (37 k€ sur Montifaut, 1 k€ sur le parc d'activités de la Gare, 9 k€ sur la Blauderie).

II- Budget primitif 2021 du Budget Général

Pour rappel, les orientations budgétaires présentées le 15 décembre 2020 présentaient une trajectoire pluriannuelle en matière de dépenses et recettes de fonctionnement, et concernant le programme d'investissements.

Pour 2021, des arbitrages budgétaires ont été présentés et validés en Commission Finances le 19 janvier dernier. Le budget primitif 2021 intègre donc ces ajustements budgétaires, opérés après la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

A) Section de fonctionnement

Le rapport d'orientations budgétaires évaluait la CAF nette (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – emprunts) pour 2020 à 733 k€ ; après clôture des comptes courant janvier, la CAF nette serait de 716 k€, l'évolution résultant principalement de charges à caractère général (chapitre 011) plus élevées que dans la situation budgétaire évaluée dans le ROB.

Pour 2021, après validation des arbitrages budgétaires en Commission Finances, l'objectif de CAF nette de 40 k€ fixé dans le rapport, demeure atteint.

Pour conduire à cet objectif, des ajustements ont été opérés :

- sur le chapitre relatif aux subventions versées aux associations, particuliers et budgets annexes (chapitre 65).

- sur le chapitre des charges à caractère général (chapitre 011), les arbitrages ont également réduit les dépenses de fonctionnement, notamment en différant la mise en œuvre de projets sur les années suivantes, mais dans une proportion moindre que dans la trajectoire budgétaire présentée en décembre 2020. Ceci afin de permettre à la Communauté de Communes de poursuivre et développer les actions en matière de transition, d'aménagement, ou d'action sociale, notamment.

- sur le chapitre des charges de personnel, il est proposé de maintenir une marge d'erreur de 2 % pour faire face à toute éventualité relative aux évolutions réglementaires ou à la gestion des effectifs.

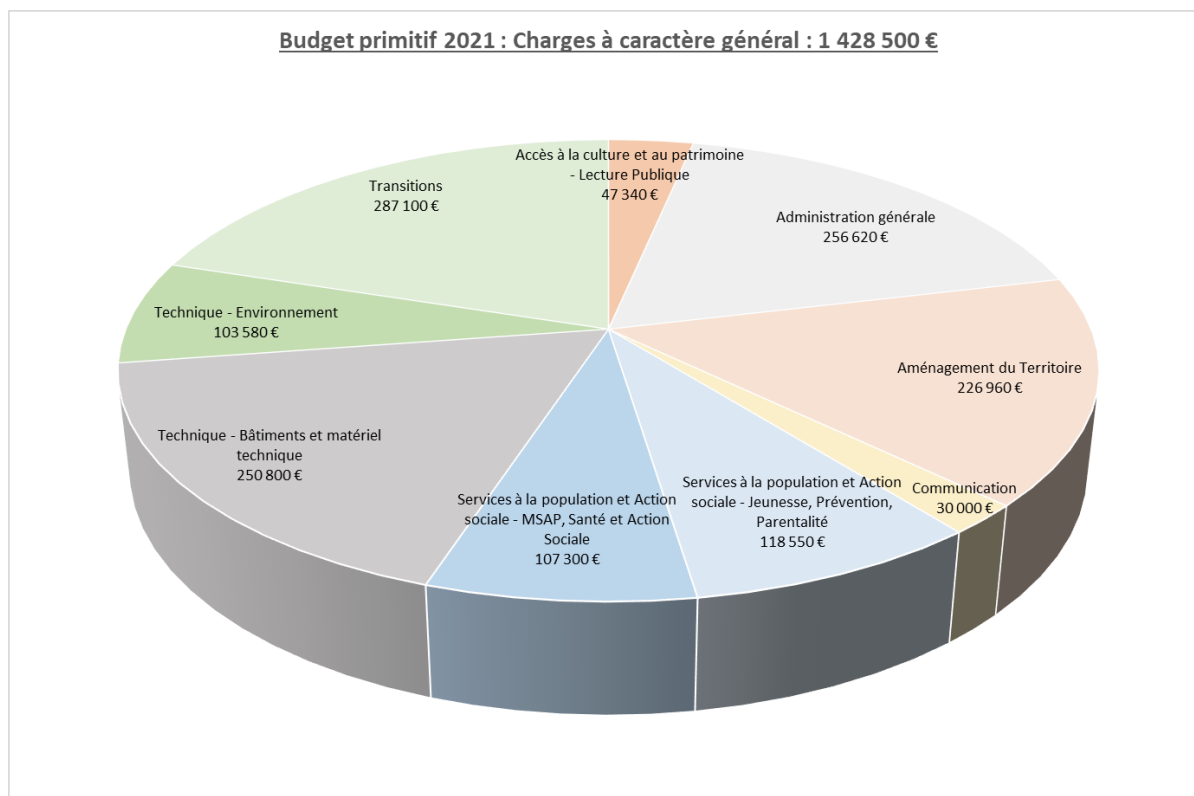
- en recettes, compte tenu des diminutions opérées en dépenses, les recettes de subventions (chapitre 74) ont été réduites à due proportion. D'autre part, les excédents constatés sur certaines zones d'activités, permettent d'envisager une restitution d'excédents au budget principal (chapitre 75).

	Orientations budgétaires 2021 (15/12/2020)		Budget primitif 2021 (09/02/2021)	
	Projection 2020	Trajectoire budgétaire 2021	Réalisé 2020	Budget 2021
Chapitre 011 Charges à caractère général	977	1 304	999	1 428
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 958	2 097	1 958	2 137
Chapitre 014 Atténuations de produits	4 721	4 735	4 727	4 738
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 063	3 469	3 060	3 284
Chapitre 66 Charges financières	64	28	64	28
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	7	26	7	26
Dépenses réelles de fonctionnement	10 790	11 659	10 815	11 641
Chapitre 013 Atténuations de charges	21	15	18	15
Chapitre 70 Produits des service, domaine, et ventes diverses	1 657	1 708	1 635	1 706
Chapitre 73 Impôts et taxes	7 792	6 482	7 801	6 488
Chapitre 74 Dotations et participations	2 036	3 486	2 047	3 419
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	346	341	351	386
Chapitre 77 Produits exceptionnels	27	23	35	23
Recettes réelles de fonctionnement	11 879	12 055	11 887	12 037
Capacité d'autofinancement brute	1 089	396	1 072	396
- Remboursement du capital des emprunts	-356	-356	-356	-356
Capacité d'autofinancement nette	733	40	716	40

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 sont de 11 641 k€ (13 905 k€ de dépenses totales de fonctionnement après intégration des amortissements et virements entre sections venant financer la section d'investissement).

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont de **1 428 k€** contre 999 k€ en 2020 ; elles se décomposent comme suit :



- Les dépenses liées à la culture portent principalement sur la Lecture Publique (les dépenses liées aux autres équipements culturels étant centralisées sur d'autres budgets annexes : Echiquier et Manoir)
- Les dépenses d'administration générale portent principalement sur les charges courantes liées à l'administration de la collectivité au sein de la Maison de l'Intercommunalité (fournitures administratives et d'entretien, maintenance informatique). S'y ajoutent également les charges non ventilables sur les autres domaines d'intervention de la collectivité (assurances, formations, conseil en finances locales, fournitures de protection contre le COVID-19)
- Les dépenses concernant l'aménagement du territoire portent notamment sur la prestation de suivi de l'opération programmée de d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour 143 k€, une étude pour l'opération de revitalisation des territoires (ORT) pour 25 k€ (crédits 2021), les frais d'enquête publique pour 24 k€, mais aussi un accompagnement dans le cadre de la constitution d'une SPL pour le site MECABOR (10 k€)
- Le budget communication comprend la mise en œuvre des actions de communications (notamment les publications communautaires)
- Les dépenses relatives aux services à la population, de jeunesse-prévention-parentalité et d'action sociale concernent le RAM (29 k€), la prévention (27 k€), et la participation au dispositif Ecl'Or (46 k€, découverte des entreprises). D'autre part, y sont également inscrites les frais de transport à la demande (30 k€), l'action sociale (25 k€), et le gérontopôle (35 k€, crédits 2021).
- Les charges liées au bâtiment et au matériel technique, sont composées des fluides (52 k€), la location de bâtiments pour la gendarmerie et le local technique (38 k€), les frais de maintenance et entretien des bâtiments communautaires (77 k€), les frais de maintenance et de fonctionnement du matériel et des véhicules communautaires (67 k€)

- Les interventions environnementales portent sur la charte forestière (70 k€), et l'élagage des routes (25 k€)
- Les interventions relatives aux transitions concernent les programmes TEN (149 k€), PCAET (67 k€), PAT (62 k€), ainsi que les actions liées au Conseil de Développement et la Fabrique de Territoire (9 k€)

Les charges de personnel (chapitre 012) sont budgétées pour **2 137 k€** sur 2021, en augmentation de 179 k€ par rapport au réalisé 2020. L'évolution étant la conséquence de la prise en compte en année pleine des recrutements opérés en 2020 valorisés pour + 1,55 équivalent-temps-plein (70 k€), l'effet glissement vieillesse-technicité liés aux avancements évalué à + 2 % (40 k€), et l'ajout d'une charge de mise à disposition de personnel en provenance du SYDEV pour le PCAET (+ 28 k€). Une provision de 40 k€ (2 % de la masse salariale) est également budgétée, afin de faire face à toute éventualité liée aux évolutions statutaires, aux remplacements d'agents absents, ou à la création de postes en cours d'année.

L'enveloppe des subventions versées est fixée à **1 003 k€** pour 2021. Après avis de la Commission Finances, il sera proposé au Conseil de Communauté, parallèlement au vote des budgets primitifs, de voter comme suit les enveloppes affectées par thématique pour 2021 :

Enveloppe thématique	Vote 2020	Vote 2021
Action Sociale et Services à la Population	232 030 €	240 000 €
Culture-Patrimoine	29 148 €	27 000 €
Développement économique	14 140 €	21 000 €
Développement économique - Subventions aides aux entreprises (chèques cadeaux)	-	2 000 €
Développement économique - Subventions aides aux entreprises (compensation sur la CFE)	-	10 000 €
Environnement - Achat de plantations	-	5 000 €
Environnement - Assainissement autonome	47 286 €	55 000 €
Environnement - Charte forestière	622 €	5 000 €
Environnement - Matériaux bio-sourcés	10 530 €	20 000 €
Environnement - Nids de frelons asiatiques	4 680 €	2 500 €
Environnement (associations conventionnées)	111 624 €	104 500 €
Habitat - Energies renouvelables	174 539 €	192 800 €
Habitat - OPAH	82 583 €	110 000 €
Sport	44 902 €	50 000 €
Tourisme	153 150 €	153 150 €
Transitions - TEN action 6 (construction d'un lotissement exemplaire)	-	5 000 €
TOTAL	905 234 €	1 002 950 €

Les subventions aux Budgets Annexes et au C.I.A.S. demeurent en légère diminution par rapport à 2020, à **1 459 k€**, la situation budgétaire constatée sur les budgets annexes fortement impactés par les fermetures de l'année 2020 (Echiquier et Centre Aquatique) demeurant moins pénalisée qu'attendu ; les résultats 2020, repris aux budgets primitifs concernés étant plus favorables qu'escompté, les subventions d'équilibre peuvent donc être davantage contenues sur le budget général.

	2020	2021
6521 - Déficit des budgets annexes	941 687,61 €	834 376,96 €
Centre Culturel de l'Echiquier	560 000,00 €	607 768,19 €
Manoir de Réaumur	154 300,00 €	127 939,76 €
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	15 700,00 €	12 582,83 €
Zone du Fief Roland		53 584,41 €
Zone de Montifaut	138 587,01 €	
Parc d'activités de la gare	13 560,67 €	
Autres zones d'activités	59 539,93 €	32 501,77 €
65737 - Autres établissements publics locaux	566 518,40 €	624 290,15 €
Centre Aquatique	453 671,00 €	408 643,15 €
C.I.A.S. du Pays de Pouzauges	112 847,40 €	215 647,00 €
TOTAL SUBVENTIONS D'EQUILIBRE	1 508 206,01 €	1 458 667,11 €

Les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 65 hors subventions, chapitre 014, 66 et 67) portent essentiellement sur les dépenses dites « obligatoires » ou issues d'engagements de la collectivité, pour **5 614 k€** (48 % des dépenses réelles). Celles-ci sont principalement constituées des attributions de compensation versées à 9 communes (2 848 k€), du reversement de la REOM au SCOM figurant également en recettes (1 539 k€), des contributions au SDIS et aux syndicats (508 k€), des prélèvements sur recettes fiscales (350 k€), de la participation au fonds de relance du Département (144 k€), et de l'enveloppe indemnitaire (114 k€). Hors fonds de relance (dépense concernant uniquement l'année 2021), ces différentes composantes demeurent en progression modérée par rapport à 2020 (+ 40 k€ soit + 0,7 % ; + 184 k€ avec le fonds de relance).

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au budget primitif 2021 pour 12 037 k€ (13 905 k€ de recettes de fonctionnement totales après prise en compte de l'excédent de fonctionnement 2020).

Les produits des services (chapitre 70) sont en progression de 71 k€ par rapport aux réalisations 2020, à **1 706 k€**. Parallèlement aux recettes de REOM en hausse de 8 k€ (reversée en dépenses au SCOM), l'évolution attendue provient principalement de la refacturation de charges au budget annexe assainissement (valorisation de coûts indirects) avec rattrapage sur l'année 2020 (+ 50 k€), la refacturation de charges de suivi administratif et financier au C.I.A.S (+ 6 k€) et une hypothèse d'augmentation des recettes de lecture publique (+ 4 k€) suite à l'activité réduite de l'année 2020 en raison des contraintes sanitaires.

La fiscalité (chapitres 73 et 74) connaît pour 2021 des évolutions majeures, présentées plus en détail dans le rapport d'orientations budgétaires. Outre la réforme de la taxe d'habitation (institution d'une compensation correspondant à une fraction de la TVA), la réforme des valeurs locatives professionnelles sur la CFE (institution d'une compensation fiscale), et la diminution attendue du produit assis sur la valeur ajoutée des entreprises du territoire (CVAE), les produits fiscaux et allocations compensatrices hors FPIC diminuent de 196 k€ par rapport à 2020 (7 914 k€ en 2020, **7 718 k€ en 2021**). La cause principale étant la diminution attendue de 11 % sur les recettes de CVAE (- 176 k€), devant la diminution du produit de taxe GEMAPI voté à fin 2020 (- 8 k€) et les incertitudes sur 2021 concernant les recettes de taxe de séjour (- 6 k€).

La DGF progresserait légèrement à **1 508 k€** sur 2021 (+ 0.5 %) notamment grâce à la montée régulière du coefficient d'intégration fiscale (0,38 en 2020).

Le FPIC serait inscrit en recettes pour le même montant figurant en dépense (prélèvement) à **50 k€** ; pour rappel, en 2020, le FPIC avait été réparti à hauteur de 129 k€ en versement et 44 k€ en prélèvement pour la Communauté de Communes, soit une recette nette de 85 k€ afin de prendre en charge les dépenses sur l'opération « Un masque par Vendéen » (13 k€ sur 2020) et le fonds de relance du Département (72 k€ de reste à charge : 144 k€ de dépenses - 72 k€ de recettes sur 2021).

Les recettes de subventions sur projets et actions progresseraient fortement en 2021 à **631 k€** (contre 303 k€ en 2020) sous l'effet conjugué :

- du renforcement des actions intégrées en charges à caractère général (559 k€) : TEN (141 k€), OPAH et énergies renouvelables (89 k€), Projet alimentaire de Territoire (55 k€), jeunesse et parentalité (48 k€), charte forestière (46 k€), PCAET (41 k€), MSAP (30 k€), action sociale (28 k€), conseil de développement (20 k€), projet Ecl'Or (20 k€), transport à la demande (15 k€), habitat (15 k€)
- de la participation du Département pour le fonds de relance (72 k€)

Les autres recettes réelles de fonctionnement (chapitres 75, 77 et 013) sont en hausse par rapport à 2020 : **423 k€** en 2021 contre 403 k€ en 2020. Principalement composées des loyers (286 k€) et de remboursements sur charges de personnel (34 k€), l'évolution provient essentiellement des excédents constatés sur certaines zones d'activités et pouvant être restitués au budget général (46 k€ en 2021 contre 20 k€ en 2020)

B) Programme d'investissement

Le rapport d'orientations budgétaires tablait sur une capacité d'investissement de 2 millions d'euros sur 2021. Après validation des arbitrages en Commission Finances, le budget d'investissement a été revu à 1 361 k€.

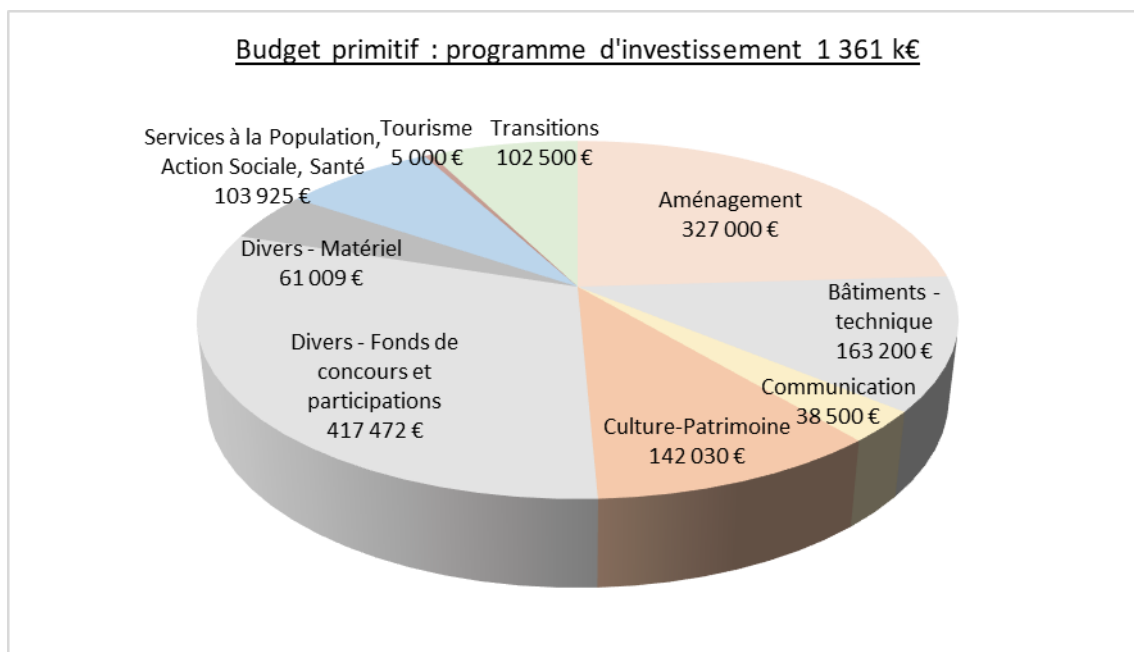
En dépenses d'investissement

Ainsi, pour 2021, la section d'investissement comprend 1 591 k€ de crédits pour dépenses d'équipement et dépenses financières (1 997 k€ en intégrant les remboursements d'emprunts et dépenses imprévues), dont 1 361 k€ de crédits nouveaux d'investissement et 230 k€ de restes à réaliser en provenance de l'exercice 2020.

Les restes à réaliser, dépenses engagées sur 2020 et restant à payer sur 2021 sont principalement composés du fonds de résilience régional (50 k€), d'un fonds de concours à verser à la Commune de Sèvremont (50 k€), du PLUI (44 k€), du nouveau logiciel de gestion des ressources humaines (35 k€), et de l'aménagement du site de la Bernardière (18 k€).

Les nouveaux projets d'investissements sont listés ci-après :

Investissement	Thématique	Montant
Fibre optique	Divers - Fonds de concours et participations	314 472 €
Acquisition foncière terrain caserne Petite Fournière	Aménagement	200 000 €
Provisions autres acquisitions foncières et frais annexes sur acquisitions	Aménagement	100 000 €
Enveloppe de fonds de concours aux communes	Divers - Fonds de concours et participations	100 000 €
Aménagement zone de Montifaut (TEN)	Transitions	100 000 €
Acquisitions de livres pour le réseau des bibliothèques	Culture-Patrimoine	60 000 €
Subvention à l'équipement du budget annexe Manoir (financement des travaux d'ouverture)	Culture-Patrimoine	58 030 €
Achat de matériel informatique	Divers - Matériel	56 049 €
Subvention à l'équipement du CIAS (investissement)	Services à la Population, Action Sociale, Santé	47 025 €
Provision Poteaux incendie	Bâtiments - technique	35 000 €
Tracteur Services Techniques	Bâtiments - technique	32 000 €
Etude programmiste Maison de l'Intercommunalité	Bâtiments - technique	30 000 €
Logiciel de dématérialisation de l'ADS et reproduction de plans	Aménagement	27 000 €
Subvention à l'équipement du budget annexe Echiquier (financement du matériel)	Culture-Patrimoine	24 000 €
Refonte site internet et phototèque	Communication	23 500 €
Achat Véhicule RAM	Services à la Population, Action Sociale, Santé	22 000 €
Travaux Espace La Bernardière (parking et bâtiment)	Bâtiments - technique	18 000 €
Stratégie de communication	Communication	15 000 €
Matériel divers services techniques	Bâtiments - technique	13 700 €
Achat véhicule électrique Services à la Population : mutualisation avec le CIAS	Services à la Population, Action Sociale, Santé	10 000 €
Travaux bâtiments	Bâtiments - technique	10 000 €
Travaux Pôle Associatif Intercommunal	Services à la Population, Action Sociale, Santé	10 000 €
Travaux Maison de Santé Pouzauges	Services à la Population, Action Sociale, Santé	9 000 €
Provision matériel technique	Bâtiments - technique	8 000 €
Travaux sur logements de gendarmerie : installation de la fibre optique notamment	Bâtiments - technique	7 000 €
Mobilier + bornes électriques en remplacement	Bâtiments - technique	5 000 €
Travaux Office de Tourisme	Tourisme	5 000 €
Subvention à l'équipement du budget annexe Aire d'accueil des Gens du Voyage (matériel)	Divers - Matériel	4 960 €
Matériel divers Maison de l'Intercommunalité	Bâtiments - technique	4 000 €
Avance financière au Vendéopôle du Haut Bocage Vendéen	Divers - Fonds de concours et participations	3 000 €
Participation au capital de sociétés de projets à énergie renouvelable (PCAET)	Transitions	2 500 €
Provision Centre Médico-Social	Services à la Population, Action Sociale, Santé	2 000 €
Provision travaux Maison Médicale Sèvremont	Services à la Population, Action Sociale, Santé	2 000 €
Matériel divers Service Jeunesse	Services à la Population, Action Sociale, Santé	1 900 €
Autres travaux gendarmerie	Bâtiments - technique	500 €



En recettes d'investissement

Figurent au budget primitif 2021, 342 k€ de recettes d'équipement ou financières hors restes à réaliser. Une grande partie des projets ne pouvant être directement subventionnés (fonds de concours, subventions d'équipement, acquisitions foncières), peu de recettes de subventions sont inscrites en complément des restes à réaliser (142 k€) ; seule une subvention pour l'achat d'un véhicule (7 k€), la perception du FCTVA (166 k€) et la restitution de l'avance financière consentie au CIAS (168 k€) constituent les recettes directes venant financer le programme d'investissement pour 2021.

Après intégration de l'excédent d'investissement 2021, et des amortissements et virement en provenance de la section de fonctionnement, les recettes totales d'investissement sont prévues pour 3 086 k€. La section d'investissement comprend donc plus de recettes que de dépenses ; elle figure donc en suréquilibre prévisionnel (disposition autorisée par la nomenclature comptable M14).

C) Ratios financiers

Au regard des éléments présentés, en section de fonctionnement et en section d'investissement, les ratios financiers seraient les suivants :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	10 815 167 €	11 640 338 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	11 886 690 €	12 036 820 €
CAF brute (RRF - DRF)	1 071 523 €	396 482 €
Remboursement du capital des emprunts	-355 540 €	-355 950 €
(1) CAF nette (CAF brute - emprunts)	715 983 €	40 532 €
Programme d'investissement : restes à réaliser + crédits nouveaux + dépenses imprévues	611 556 €	1 640 765 €
Financements directs sur investissement : restes à réaliser + crédits nouveaux	534 207 €	484 679 €
(2) Solde des opérations d'investissement	-77 350 €	-1 156 086 €
Résultat de fonctionnement N-1	1 680 745 €	1 868 431 €
Affectation en réserve	964 522 €	
Résultat d'investissement N-1	-1 079 318 €	336 150 €
(3) Excédents reportés (fonctionnement + investissement)	1 565 948 €	2 204 581 €
(1) + (2) + (3) FONDS DE ROULEMENT = excédent de clôture (fonctionnement + investissement)	2 204 581 €	1 089 027 €

Une CAF nette de 40 k€ serait inscrite au budget primitif 2021. Les investissements seraient couverts grâce aux excédents reportés de 2020 (2 204 k€). Au regard des crédits inscrits au budget, le budget général conserverait un excédent de 1 089 k€ à la clôture de l'exercice.

Du point de vue du ratio de désendettement, qui calcule le nombre d'années nécessaires au remboursement du capital restant dû des emprunts avec la CAF brute générée, le ratio de désendettement à la clôture de l'exercice 2021 atteindrait 8 années (contre un peu plus de 3 années à la clôture de l'exercice 2020).

	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Capital restant dû des emprunts au 31/12	3 558 816 €	3 202 870 €
CAF brute	1 071 523 €	396 482 €
Ratio de désendettement en années (Capital restant dû des emprunts / CAF brute)	3	8

